

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : **SPYRALE**

Utilisation : Fongicide

Société : Syngenta Crop Protection nv  
Humaniteitslaan 65  
B-1601 Ruisbroek  
Belgique

Téléphone : 02 334 35 80

Téléfax : 02 334 35 99

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30



Dangereux pour l'environnement



Nocif



Irritant

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
fenpropidine	67306-00-7		Xn, N	R20/22 R37/38 R41 R43 R50/53	37,7 % W/W
difénoconazole	119446-68-3		Xn, N	R22 R50/53	10 % W/W
solvent naphtha (petroleum), highly arom.	64742-94-5	265-198-5	Xn, N	R36/37/38 R51/53 R65 R66	35 - 40 % W/W

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation et par ingestion.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

### 4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux.  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux.  
Mousse résistant à l'alcool.  
ou  
Eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Portez les pleins vêtements de protection et le respirateur portable.

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

**Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### STOCKAGE

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Pas de conditions spéciales de stockage requises.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Type de valeur	Source
difénoconazole	8 mg/m <sup>3</sup>	8 h TWA	SYNGENTA
solvent naphtha (petroleum), highly arom.	20 ppm 100 mg/m <sup>3</sup>	8 h TWA	SUPPLIER
fenpropidine	5 mg/m <sup>3</sup>	8 h TWA	SYNGENTA

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures de protection** : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

**Protection respiratoire** : Un appareil respiratoire combiné (gaz, vapeur, particule) est nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mises en oeuvre. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

**Protection des mains** : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés. Matière appropriée: Caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux** : Si éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

- entièrement fermées sur les cotés et résistant aux produits chimiques
- Protection de la peau et du corps** : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.  
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.  
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).  
Porter selon besoins:  
vêtement de protection imperméable.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme** : liquide  
**Couleur** : jaune à brun
- pH** : 8 - 12 à 1 % w/v  
**Point d'éclair** : 103 °C à 757 mmHg Pensky-Martens c.c.
- Densité** : 0,995 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C
- Miscibilité** : Miscible
- Viscosité, dynamique** : 39,6 mPa.s à 20 °C  
: 15,2 mPa.s à 40 °C
- Tension superficielle** : 26,2 mN/m à 25 °C

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux** : La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.
- Réactions dangereuses** : Aucun à notre connaissance.  
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Stable dans des conditions normales.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale** : DL50 rat, > 1.500 - < 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation** : CL50 rat, 3,2 mg/l, 4 h  
Dérivé de(s) la substance(s) active(s)

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</b>	:	DL50 rat, > 4.000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	:	lapin: Irritant(e)
<b>Irritation des yeux</b>	:	lapin: Irritant(e)
<b>Sensibilisation</b>	:	cochon d'Inde: non sensibilisant
<b>Toxicité à long terme</b>		N'a pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DEGRADABILITÉ)

<b>Bioaccumulation</b>	:	Le difénoconazole montre un grand potentiel de bioaccumulation. Il n'y a pas de bioaccumulation dans le cas de la fenpropidine.
<b>Stabilité dans l'eau</b>	:	Le difénoconazole est persistant dans l'eau. La fenpropidine n'est pas persistante dans l'eau.
<b>Stabilité dans le sol</b>	:	Le difénoconazole n'est pas persistant dans le sol. La fenpropidine n'est pas persistante dans le sol.
<b>Mobilité</b>	:	Le difénoconazole montre une faible mobilité dans le sol. La fenpropidine est immobile dans le sol.

#### EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité pour le poisson</b>	:	Salmo trutta (truite), 2,6 mg/l , 96 h Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	:	CE50 Daphnia magna, 6,2 mg/l , 48 h Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
<b>Toxicité pour les algues</b>	:	CE50r Pseudokirchneriella subcapitata, 0,00056 mg/l , 72 h Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Produit</b>	:	Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie
----------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

à traiter et du débit par hectare.

- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route

*ADR/ RID:*

Numéro ONU: 3082  
Classe: 9  
Étiquettes de dangers : 9  
Groupe d'emballage III  
Nom d'expédition : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(FENPROPIDIN ET DIFENOCONAZOLE ET SOLVENT NAPHTHA)

#### Transport maritime

*IMDG:*

Numéro ONU: 3082  
Classe: 9  
Étiquettes de dangers : 9  
Groupe d'emballage: III  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(FENPROPIDIN AND DIFENOCONAZOLE AND :SOLVENT NAPHTHA)

Polluant marin : Polluant marin

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

### Transport aérien

#### IATA-DGR

Numéro ONU: 3082  
Classe: 9  
Étiquettes de dangers : 9  
Groupe d'emballage: III  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(FENPROPIDIN AND DIFENOCONAZOLE AND SOLVENT  
NAPHTHA)

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- fenpropidine

<b>Symbole(s)</b>	: N Xn Xi	Dangereux pour l'environnement Nocif Irritant
<b>Phrase(s) R</b>	: R20/22 R36/37/38  R50/53	Nocif par inhalation et par ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

<b>Phrase(s) S</b>	:	S 2 S13 S20/21 S23 S24 S26 S35 S45 S57 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales</b>	:		Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Contient de la fenpropidine. Peut déclencher une réaction allergique. Ne pas utiliser aux abords des plans d'eau et cours d'eau.
<b>Note</b>	:		Selon la Directive 1999/45/CE, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante.

## SPYRALE

Version 1

Date de révision 21.05.2007

Date d'impression 22.05.2007

---

### 16. AUTRES DONNÉES

#### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

<b>R20/22</b>	Nocif par inhalation et par ingestion.
<b>R22</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>R36/37/38</b>	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
<b>R37/38</b>	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
<b>R41</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>R43</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>R50/53</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R51/53</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R65</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>R66</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

No. d'enregistrement spécifique du produit  
8860/B

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.

---